



*Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012*  
Projet Montréal souhaite que la Ville de Montréal passe à l'action

Mémoire déposé par Projet Montréal  
à la Commission permanente du conseil d'agglomération  
sur l'environnement, le transport et les infrastructures

*Le 11 juin 2008, à l'Hôtel de Ville*

## **INTRODUCTION**

Le *projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012* (PDGMR) récemment déposé par la Ville de Montréal est un bon plan qui va dans la bonne direction. Il aurait été parfait si la Ville l'avait déposé dès 1998, à l'annonce des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (Politique québécoise) pour réellement atteindre les objectifs en 2008.

Au lieu de cela, la Ville dépose ce plan en 2008 avec l'espoir d'atteindre les résultats en 2012 et 2018 ! Le constat est clair : nous sommes en retard de 10 ans. Et ceci, sans compter que, en 2018, les normes auront probablement été rehaussées !

La Ville de Montréal ne respectera pas les objectifs de la Politique québécoise en 2008 : le taux actuel de diversion des citoyens est d'environ 22% ! Et bien que Montréal ait été une des pionnières en introduisant des bacs de recyclage, la Ville a depuis longtemps été dépassée par plusieurs villes du Québec. Loin de donner l'exemple, en 2008, Montréal doit prendre exemple sur les meilleures pratiques ailleurs au Québec et dans le monde.

## **UN RETARD AGRAVÉ PAR LE FINANCEMENT**

Le PDGMR proposé est très clair : si la Ville et la CMM n'obtiennent pas de financement supplémentaire du gouvernement du Québec, peu de choses changeront à Montréal. En effet, l'usine de traitement des résidus ultimes, l'éventuelle usine de tri-compostage pour les résidus des 9 logements et plus et l'usine taille réelle de pré-traitement ne sont pas incluses dans le budget des 10 prochaines années.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'usine de traitement des résidus ultimes est un gros projet avec des répercussions sociales et environnementales importantes et que ce projet devra passer, pour le moins, devant le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), ce qui requière un long processus. Il faut donc commencer à en discuter dès demain matin.

Mais pour en discuter, il faudra avoir une information claire et transparente. Le PDGMR déposé est beau, très beau. Mais l'information pertinente n'y est pas présentée clairement. Nous suggérons à cet égard que la prochaine version du document contienne un schéma pour illustrer les différents scénarios de flux de déchets (types et quantités) avec les technologies utilisées et/ou proposées. Cette information est un minimum requis pour permettre un débat démocratique éclairé.

## **DÉBUTER RAPIDEMENT POUR COMBLER LE RETARD**

Au minimum, la Ville de Montréal se doit de donner l'exemple : recyclage et compostage dans ses propres bureaux et établissements ainsi que de ses résidus routiers et boues d'épuration ou par l'organisation d'événements zéro déchets. Arrêtons de produire du papier et passons à l'action. Pour l'instant, il semble que la Ville investisse beaucoup d'argent sur le paraître plutôt que sur les actions concrètes : la publication du présent document est une belle preuve de cela.

## DES OBJECTIFS NOBLES QUI NE SERONT PAS ATTEINTS

### « Réduire pour mieux grandir »

C'est le slogan du PDGMR, un très bon slogan et nous en félicitons les auteurs. Malheureusement, il ne passe pas l'épreuve des faits. La hiérarchie des 3RV doit être respectée non seulement dans l'ordre de présentation, mais aussi dans les moyens mis en oeuvre : d'abord réduire, puis réutiliser, ensuite recycler et, en tout dernier lieu, valoriser. Malheureusement, la réduction à la source des matières résiduelles n'est pas une des pierres d'accise du PDGMR. L'expérience a montré que les bons mots et la sensibilisation ont leur limite. Il faut des objectifs chiffrés (indicateurs de performance en nombre absolu et non pourcentage) avec un suivi annuel public. La Ville de Montréal devrait d'ailleurs profiter de la divulgation de ces indicateurs pour mobiliser la population sur les objectifs à atteindre. La population doit être dans le coup, sentir qu'on lui demande de faire quelque chose d'important, de relever un défi. Nous ne sommes plus à l'heure de la sensibilisation, mais bien de la participation.

Le PDGMR doit aussi mettre en place des moyens d'atteindre l'objectif de réduction. Par exemple, des incitations monétaires à réduire à la source la quantité de matières résiduelles pour la population, ou un budget pour engager des inspecteurs visant à l'application des règlements existants et à venir ou encore du lobbying auprès du gouvernement et des entreprises pour réduire l'emballage.

### Viser l'autonomie régionale

C'est un objectif central du plan, mais il ne résiste pas à l'analyse. En effet, en 2018, nous exporterons à peine moins de tonnes de résidus ultimes qu'actuellement !

2006 : 779 500t (84% est exporté) = 654 780t

2018 : 530 000t (100% est exporté)

On est mal parti pour l'autonomie régionale !

Ceci a pour conséquence que la Ville de Montréal est et sera très vulnérable. D'une part, les sites d'enfouissement situés sur le territoire de la CMM ont presque atteint leur capacité. D'autre part, les MRC hors de la CMM peuvent édicter en tout temps des règlements interdisant l'enfouissement des déchets provenant de l'extérieur de leur territoire. Avec l'augmentation des coûts des carburants, ce qui aura un impact économique sur l'exportation, où enfouirons-nous nos déchets ?

## DE GRANDS OUBLIÉS

### Les industries, commerces et institutions (ICI)

Les ICI génèrent 1,2 millions de tonnes de matières résiduelles sur l'île de Montréal. Toutefois, le plan ne vise pas les ICI. Bien que la loi n'oblige par les municipalités à tenir compte des ICI, il nous semble nécessaire que les ICI figurent au plan. Par exemple, combien de petits commerces envoient leurs boîtes de carton à l'enfouissement plutôt qu'au recyclage ?

Voici quelques propositions pour introduire les ICI :

- partage des installations de traitement pour les rentabiliser et éviter qu'il y ait des dédoublements sur l'île ;
- réflexion sur l'inclusion des PME situées dans la trame urbaine résidentielle sur rue dans la collecte municipale.

### **Les 9 logements et plus**

Ce type de logements représente 33 % des logements (p. 55) sur l'île de Montréal et le PDGMR n'y prévoit aucune collecte des matières organiques. La Ville baisse les bras dès le départ en disant que le contexte est trop difficile. Nous croyons que ce n'est pas la stratégie à adopter. Il y a des pistes de solutions. Par exemple, des sites de compostage communautaire ou une aide pour l'acquisition de composteurs intérieurs.

### **Les boues d'épuration**

Une étude de 60 000\$ a été commandée pour analyser la valorisation des boues d'épuration alors que celles-ci représentent tout de même 8 % des déchets. Cette étude proposera-t-elle vraiment des solutions et des objectifs de valorisation des boues à long terme ? Il nous semble que ce soit une condition essentielle à un tel type d'étude. Notons, à titre d'exemple, que la Ville de Saguenay transforme ses boues d'épuration en biosolides valorisables qui sont utilisés comme engrais par les agriculteurs.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

En guise de conclusion, voici quelques idées à déployer le plus rapidement possible sans attendre le financement de qui que ce soit. Montréal possède déjà des moyens d'action sous-utilisés.

- Lobbying de la Ville auprès des industries et des gouvernements pour mettre en place le principe de responsabilité élargie des producteurs (par exemple, ce qui se fait avec *Eco entreprises Québec* pour les emballages et les imprimés, mais le faire pour tous les produits).
- Miser sur l'expertise des Eco-quartiers pour le déploiement du PDGMR. Par exemple, décider du meilleur choix de collecte en fonction des besoins spécifiques des populations des différents quartiers. L'approche mur à mur peut être bien pour le traitement (mais encore, cela reste à voir), mais pas pour la collecte.
- Incitation au compostage domestique pour toutes les habitations détachées et pour ceux et celles qui le désirent (ex. duplex et triplex) et mise en place de sites de compostage communautaires. On économise ainsi sur les frais de collecte et de traitement tout en mettant les résidants au cœur de l'action.
- Profiter de la modification de l'octroi des permis de construction, rénovation et démolition (CRD) (action 2.2) pour demander des normes LEED ou HQE lors de constructions neuves ou de rénovations majeures, comme c'est le cas dans de nombreuses villes aux États-Unis. Par exemple, la norme LEED aurait pour effet de prévoir des espaces pour le recyclage et le compost.
- Et pourquoi pas, étant donné que les camions de collecte sont un des principaux points négatifs de la gestion des matières résiduelles (GES, pollution, bruit, image négative), travailler sur l'électrification des camions !